



FORMATION CLP

CLASSIFICATION LABELLING & PACKAGING

Classification et étiquetage des produits chimiques
Les évolutions de la réglementation

17 & 18 octobre 2023
9h30 - 17h30



14 heures de formation collective
(Possibilité de formation intra-entreprise : nous consulter)



14 rue de la République
92800 PUTEAUX



Qualiopi
processus certifié

REPUBLICQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été
délivrée au titre de la catégorie
d'action suivante :
ACTIONS DE FORMATION

Version du 11 juillet 2023

FECHIM SERVICES

Immeuble « Le Diamant A », 14 rue de la République - 92800 PUTEAUX, FRANCE
N° de SIRET : 382 438 232 000 29 - N° de TVA : FR-66-382 438 232
N° D'activité : 11921742692
E-mail : ufcc@ufcc.fr - Site Internet : www.ufcc.fr - Téléphone : 01 46 53 10 64

FECHIM Services est en capacité d'accueillir les personnes en situation de handicap (PSH) dans le cadre de ses formations collectives. Afin de répondre aux besoins spécifiques d'accessibilité, merci de nous contacter à l'adresse ufcc@ufcc.fr.

CONTENU PEDAGOGIQUE

» Programme de la journée :

JOUR 1

I - La réglementation Européenne et Française — Déclinaison de REACH, SGH,

Code du travail et réglementations transports.

II - Les objectifs du SGH et son champ d'application

JOUR 2

III - Le règlement européen CLP

- Les spécificités du CLP : Classification Labelling & Packaging.
- Les nouvelles responsabilités en tant que fabricants, importateurs et utilisateurs avals.
- Les nouvelles terminologies du règlement.
- Les classes de danger : santé, physique, pour l'environnement.
- Le processus de classification.
- Les procédures d'étiquetage et d'emballage.
- Introduction au changement de seuils — Tableau de conversion.
- Impact sur la Fiche de Données de Sécurité (FDS).

IV - Les actions à mener en priorité :

- Établir votre recensement des produits.
- Évaluer la dangerosité des produits.
- Re-classification et ré-étiquetage: comment faire et quels outils sont disponibles ?
- Former votre personnel.

V - Cas pratique sur une classification, un étiquetage et sur l'étude critique d'une FDS et son annexe.

» Objectifs

- Identifier et comprendre les évolutions réglementaires et les nouvelles responsabilités associées.

» Public visé

- Toute société utilisatrice de produits chimiques
- Dirigeant d'entreprise, Responsable HSE
- Responsable environnement, Responsable sécurité
- Responsable production, Responsable logistique
- Responsable formation, Chef de projet REACH

» Prérequis

- Aucun

» Moyens pédagogiques :

- Projection du support de formation.
- Support remis à l'issue de la formation

» Modalités de suivi et dispositifs d'appréciation des résultats :

- Fiche de présence
- Questions écrites
- Fiche d'évaluation

» Sanction de la formation :

- Attestation de formation

BULLETIN D'INSCRIPTION

FORMATION CLP

CLASSIFICATION LABELLING & PACKAGING

Classification et étiquetage des produits chimiques
Les évolutions de la réglementation

17 & 18 octobre 2023
9h30 - 17h30



14 rue de la République
92800 PUTEAUX



CONDITIONS DE PARTICIPATION

ENTREPRISE :
ADRESSE :

N° SIRET :

CODE NAF :

EFFECTIF :

Données de facturation :

- A votre société
- A votre organisme collecteur :

Nom :

Adresse :

Téléphone :

Personne à contacter :

FRAIS D'INSCRIPTION

Tarif adhérent UFCC /France Chimie IDF/France Chimie Centre Val de Loire/AFINEGE

- Pour un stagiaire : 1 400 € HT
- Pour deux stagiaires ou plus : 1 260 € HT / stagiaire (soit une réduction de 10% par inscription).

Tarif non-adhérent

- Pour un stagiaire : 1 680 € HT
- Pour deux stagiaires ou plus : 1 512€ HT / stagiaire (soit une réduction de 10% par inscription).

COORDONNEES DES STAGIAIRES

Stagiaire :

Nom :

Prénom :

Fonction :

Email :

Tel :

Stagiaire :

Nom :

Prénom :

Fonction :

Email :

Tel :

MODALITES ET DELAIS D'INSCRIPTION

Inscription via le bulletin d'inscription minimum 15 jours avant le début de la formation.
Le nombre d'inscriptions par entreprise n'est pas limité.

CONDITIONS DE PAIEMENT

Votre règlement peut nous être adressé :

Par chèque à l'ordre de FECHIM SERVICES à retourner à l'adresse suivante :

FECHIM SERVICES Immeuble Le Diamant A - 14, Rue de la République - 92800 PUTEAUX

Par virement aux coordonnées bancaires suivantes :

Domiciliation BNPPARB LE 3 DEFENSE (02532)

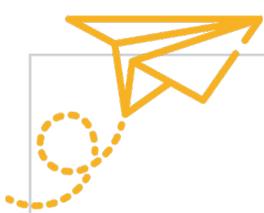
RIB: 30004 02532 00010340166 06 – IBAN: FR76 3000 4025 3200 0103 4016 606

BIC : BNPAFRPPXXX

Bulletin à nous retourner par mail à contact1@afinege.org

Date :

Signature et cachet de l'entreprise :



FECHIM SERVICES

Immeuble « Le Diamant A », 14 rue de la République - 92800 PUTEAUX, FRANCE

N° de SIRET : 382 438 232 000 29 – N° de TVA : FR-66-382 438 232

N° D'activité : 11921742692

E-mail : ufcc@ufcc.fr - Site Internet : www.ufcc.fr - Téléphone : 01 46 53 10 64

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

1. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

FECHIM SERVICES est un organisme de formation proposant des prestations et formations inter et intra-entreprise, en présentiel et à distance.

Ces prestations et formations sont soumises aux termes et conditions présentés dans ce document « Conditions Générales de Vente » (ci-après les CGV).

Ces CGV s'appliquent à toutes les offres de FECHIM SERVICES.

Le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes CGV.

Toute clause contraire formulée par le Client ne peut prévaloir sur ces CGV.

2. CONDITIONS FINANCIÈRES

2.1 MODALITÉS D'INSCRIPTION

L'offre de services est réputée acceptée dès la réception par FECHIM SERVICES d'un bon de commande signé par tout représentant dûment habilité par le Client.

La signature du bon de commande ou l'accord sur le devis (comprenant le cachet de l'entreprise) implique la connaissance et l'acceptation irrévocable et sans réserve des présentes conditions.

2.2 PRIX

Tous les prix sont exprimés en euros et hors taxes.

Ils sont majorés de la TVA au taux en vigueur.

Les tarifs comprennent la formation et les supports remis aux stagiaires.

En cas de formation en intra-entreprise, les frais de déplacement et d'hébergement du formateur feront l'objet d'une facturation supplémentaire.

FECHIM SERVICES se réserve le droit de modifier son prix à tout moment mais les prestations seront facturées sur la base des tarifs en vigueur au moment de l'enregistrement des commandes.

2.3 PAIEMENT

La facture est adressée à l'entreprise ou à l'OPCO qui gère les fonds de formation.

Elle doit être réglée à réception de facture.

Le règlement peut être effectué par virement ou chèque bancaire à l'ordre de FECHIM SERVICES.

2.4 RÈGLEMENT PAR UN OPCO

En cas de règlement par l'OPCO dont dépend le Client, il appartient au Client d'effectuer la demande de prise en charge auprès de l'OPCO avant le début de la formation.

L'accord de financement doit être communiqué au moment de l'inscription.

En cas de prise en charge partielle par l'OPCO, la différence sera directement facturée par FECHIM SERVICES au Client.

Si l'accord de prise en charge ne parvient pas à FECHIM SERVICES au premier jour de la formation, FECHIM SERVICES se réserve la possibilité de facturer la totalité des frais de formation au Client.

L'OPCO ne payant qu'au prorata temporis des journées de présence, le coût correspondant aux journées éventuelles d'absence sera facturé au Client.

3. ANNULATION

En cas d'annulation à l'initiative d'un participant ou du responsable de l'inscription, celle-ci devra parvenir à FECHIM SERVICES par écrit pour qu'elle soit prise en compte.

Toute annulation peut être faite sans frais, si elle parvient à FECHIM SERVICES au moins 15 jours avant le début de la formation.

Pour toute annulation faite moins de 15 jours avant la formation, FECHIM SERVICES facturera un dédit de 50% des frais de formation, montant non imputable à la contribution financière obligatoire au titre de la formation.

En cas d'absence ou d'abandon en cours de stage, ce dernier est payable en totalité.

4. DOCUMENTS CONTRACTUELS

Pour chaque action de formation, une convention établie selon l'article L. 6353-1 du Code du travail est adressée en deux exemplaires, dont un est à retourner par le Client revêtu du cachet de l'entreprise.

L'attestation de participation est adressée après la formation.

5. OBLIGATIONS DES PARTIES

Dès que la formation s'effectue sur un site extérieur de FECHIM SERVICES, le chef de l'entreprise d'accueil s'oblige à respecter la réglementation en vigueur et notamment l'article R. 4515-1 et suivants du Code du travail relatif aux prescriptions particulières d'hygiène et de sécurité applicables aux travaux effectués dans un établissement par une entreprise extérieure.

FECHIM SERVICES

Immeuble « Le Diamant A », 14 rue de la République - 92800 PUTEAUX, FRANCE

N° de SIRET : 382 438 232 000 29 - N° de TVA : FR-66-382 438 232

N° D'activité : 11921742692

E-mail : ufcc@ufcc.fr - Site Internet : www.ufcc.fr - Téléphone : 01 46 53 10 64